


ROYAUME DE BELGIQUE



 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Département fédéral de justice et police (DFJP)
Office fédéral des migrations

Rapport de mission en République de Guinée



29 octobre - 19 novembre 2011

**Mission organisée conjointement par
le CGRA (Belgique), l'OFPRA (France) et l'ODM (Suisse)**

PUBLICATION MARS 2012

Rapport de mission en République de Guinée

29 octobre - 19 novembre 2011

Coopération Belgique - France - Suisse
Mission conjointe du CGRA, de l'OFPRA et de l'ODM

PUBLICATION MARS 2012

Remerciements

Les membres de la mission conjointe du Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA/Belgique), de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA/France) et de l'Office Fédéral des Migrations (ODM/Suisse) remercient le consulat de Belgique ainsi que l'ambassade de France pour la préparation, l'accueil et l'assistance dont ils ont bénéficié pendant leur séjour en Guinée.

Ils tiennent également à remercier tous les interlocuteurs – membres de la société civile, médias, instances nationales guinéennes, instances internationales et représentations diplomatiques – qui ont bien voulu les rencontrer lors de cette mission.

Enfin, ils remercient leurs chauffeurs pour leur concours bienveillant.

Avertissement

Ce rapport a été rédigé conjointement par le Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA/Belgique), l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA/France) et l'Office Fédéral des Migrations (ODM/Suisse) dans le respect des lignes directrices communes à l'Union Européenne pour le traitement de l'information sur les pays d'origine (IPO/COI)¹ et pour les missions de recueil d'informations dans les pays d'origine².

Toutes les informations présentées sont référencées. Cependant, par souci de protection des sources consultées, certains interlocuteurs rencontrés lors de la mission ne sont pas cités dans le présent rapport ou sont seulement désignés par leur appartenance à la société civile, aux médias, aux instances nationales guinéennes, aux instances internationales et représentations diplomatiques³.

Élaboré à partir d'entretiens réalisés sur place, ce document synthétise les informations et analyses dont nous ont fait part nos interlocuteurs. Il a été complété par des informations issues de sources publiques. Il ne saurait prétendre à l'exhaustivité ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de statut de réfugié ou d'une demande d'asile particulière. Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soient pas mentionnés dans ce rapport ne préjuge pas de leur inexistence.

Ce rapport a été produit de façon indépendante et ne doit pas être considéré comme une prise de position officielle de la Belgique, de la Suisse, de la France, ou de leurs autorités respectives.

1 European Union, « Common EU Guidelines for Processing Country of Origin Information (COI) », 04.2008.

2 European Union, « EU common guidelines on (Joint) Fact Finding Missions: a practical tool to assist member states in organizing (joint) Fact Finding Missions », 11.2010.

3 European Union, « EU common guidelines on (Joint) Fact Finding Missions: a practical tool to assist member states in organizing (joint) Fact Finding Missions », paragraphe 5.1.8. « Named v anonymous Sources », 11.2010.

Introduction

Les demandes de protection internationale des ressortissants guinéens constituent des flux majeurs en constante augmentation tant en Belgique qu'en France. L'évolution a été particulièrement significative en Belgique où la Guinée est devenue en 2011 le deuxième pays de provenance des demandeurs d'asile. La Guinée a par ailleurs toujours figuré parmi les dix premiers pays d'origine en France. Si la part de la demande d'asile guinéenne apparaît moindre en Suisse, elle présente néanmoins de grandes similitudes avec celle présentée en Belgique et en France.

Par ailleurs, la Guinée se situe aujourd'hui à un moment charnière de son histoire. Depuis son indépendance en 1958, ce pays a connu une succession de régimes militaires ou autocratiques. Les présidents Ahmed Sékou Touré (1958-1984) et Lansana Conté (1984-2008) ainsi que la junte militaire du Conseil National pour la Démocratie et le Développement (CNDD), avec à sa tête le capitaine Moussa Dadis Camara (2008-2009), se sont illustrés par l'utilisation de l'intimidation et de la violence contre les voix de l'opposition. La répression particulièrement sanglante d'une manifestation pacifique organisée par l'ensemble des acteurs de la société civile, collectivement désignés par le terme de « Forces Vives », dans le stade de Conakry, le 28 septembre 2009, a été unanimement condamnée par la communauté internationale et a traumatisé l'opinion publique guinéenne. Dans ce contexte, la transition démocratique engagée en janvier 2010, sous la présidence par intérim du général Sékouba Konaté, qui a permis, pour la première fois dans l'histoire du pays, la tenue d'élections présidentielles libres et transparentes en juin et novembre 2010, a été qualifiée par certains observateurs « d'opportunité extraordinaire ». Bien que marquées par de violents affrontements entre partisans des deux candidats en lice au second tour, Cellou Dalein Diallo et Alpha Condé, ces élections, qui ont permis l'arrivée au pouvoir d'Alpha Condé, chef de l'opposition guinéenne depuis de longues années, peuvent être considérées comme historiques. S'ouvre enfin pour la Guinée la possibilité d'une rupture avec l'autoritarisme, les violations des droits de l'homme et la corruption qui prévalent depuis plus de 50 ans.

Eu égard aux changements politiques majeurs précités, le Directeur général de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA/France), le Directeur de l'Office Fédéral des Migrations (ODM/Suisse) et le Commissaire général du Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA/Belgique) ont pris l'initiative d'actualiser les connaissances sur ce pays. S'appuyant sur les informations et l'expérience capitalisées lors de précédentes missions réalisées en 2003 et en 2006, des représentants du CGRA, de l'ODM et de l'OFPRA se sont rendus à Conakry, du 29 octobre au 19 novembre 2011. Pendant ce séjour de trois semaines, ils ont pu rencontrer divers interlocuteurs issus de la société civile, de l'opposition politique, des médias, du secteur de la justice, des instances nationales et internationales et des représentations diplomatiques.

Conformément aux instructions données à la mission, le présent rapport, qui n'a pas pour objectif de présenter une analyse exhaustive de la situation politique actuelle de la Guinée, est constitué d'une synthèse des informations recueillies sur des thématiques communes aux demandes d'asile présentées dans les trois pays. Y sont successivement abordés l'état des relations entre les différentes communautés ethniques, la condition des victimes et des collectifs des victimes du 28 septembre 2009, la situation de l'opposition politique, l'activité des syndicats, l'état et la réforme des forces armées, les conditions

de détention prévalant dans les centres de détention civils, les relations entre les fidèles des différentes religions, la pratique des mariages forcés, la prévalence de l'excision, la situation des homosexuels ainsi que la délivrance des documents d'état civil et des documents judiciaires. Une analyse du système de santé guinéen, sujet intéressant plus particulièrement l'instance suisse, y est également présentée.

Afin de mieux appréhender le contexte dans lequel s'est déroulée la mission, se trouve exposé ci-après un bref rappel des événements survenus depuis l'élection présidentielle de novembre 2010 jusqu'à la date à laquelle la mission a été effectuée.

RAPPEL CHRONOLOGIQUE

Fin 2010 : les élections présidentielles sont remportées par Alpha Condé, leader du Rassemblement du Peuple de Guinée (RPG) et opposant historique aux régimes successifs.

Mars 2011 : le gouvernement annonce la tenue d'élections législatives pour le dernier trimestre de l'année.

3 avril 2011 : Cellou Dalein Diallo, président de l'UFDG et candidat malheureux aux élections présidentielles, rentre à Conakry. Les forces de l'ordre répriment ses partisans.

19 juillet 2011 : la résidence du Président est attaquée à l'arme lourde, le chef de l'Etat en sort indemne. S'ensuivent de nombreuses arrestations.

Août 2011 : le dialogue politique est dans l'impasse, le Président nomme deux chefs religieux à la tête d'une commission provisoire de réconciliation nationale.

Septembre 2011 : les législatives qui auraient dû se tenir au plus tard six mois après l'investiture d'Alpha Condé, sont annoncées pour le 29 décembre 2011.

27 septembre 2011 : les forces de l'ordre répriment une manifestation de l'opposition.

Situation ethnique

La Guinée est composée de trois ethnies importantes : les Peuls (40 %), les Malinkés (30 %) et les Soussous (20 %). Les 10 % restants concernent des ethnies minoritaires, notamment les Forestiers⁴. Chaque ethnie est majoritaire dans une région naturelle : les Peuls dans le Fouta ou Moyenne Guinée, les Malinkés en Haute Guinée, les Soussous en Basse Guinée et les Forestiers en région forestière.

L'identification ethnique est très forte en Guinée, malgré tout il y a généralement eu une bonne entente entre les ethnies. L'ensemble des interlocuteurs rencontrés sur place par les membres de la mission en témoigne, tant au niveau des quartiers que des familles. Il n'existe pas à Conakry de quartiers exclusivement habités par une seule ethnie et les différentes communautés se retrouvent à l'occasion de cérémonies (mariages, baptêmes, enterrements...). Il n'est pas rare aussi de trouver des familles où les différentes ethnies sont représentées. C'est même le signe d'une « grande famille » par opposition à une « petite famille » beaucoup moins convoitée en vue d'alliances familiales⁵. La mixité ethnique est bien réelle en Guinée⁶.

Le contexte électoral de 2010 a déstabilisé l'équilibre ethnique qui régnait jusque là dans le pays. Les candidats à l'élection présidentielle, Cellou Dalein Diallo de l'ethnie peule et Alpha Condé de l'ethnie malinké, ont en effet mis en avant l'ethnicité comme étant une idée politique forte. Cela a provoqué de nombreuses violences fin 2010⁷.

Le nouveau gouvernement dirigé par Alpha Condé n'a pas cherché par la suite à apaiser les tensions inter-ethniques, bien au contraire⁸. Il suffit de constater la purge importante dans l'administration au profit des Malinkés⁹, les mesures restrictives prises à l'encontre des opérateurs économiques, peuls pour la plupart¹⁰, ainsi que les interventions musclées effectuées par les forces de l'ordre dans les quartiers « chauds » à majorité peule, lors de grandes manifestations de l'opposition¹¹. Ces différents éléments, combinés à la défaite de Cellou Dalein Diallo aux élections, ont créé chez les Peuls un sentiment d'exclusion ethnique, voire de persécution.

Les différentes communautés se méfient désormais les unes des autres mais la majorité des Guinéens ne souhaite pas pour autant entrer dans le jeu des politiciens qui, pour certains, radicalisent leur discours et instrumentalisent l'ethnie¹². Il y a donc lieu de distinguer la réalité sociale du discours politique.

4 US Department of State, « Background note : Guinea », 04.11.2011.

5 Entretien avec un sociologue, Conakry, 08.11.2011.

6 Voir aussi : IRIN, « Guinée : les divisions ethniques menacent le bon déroulement des élections », 11.12.2011.

7 Voir aussi : International Crisis Group, « Guinée : remettre la transition sur les rails », Rapport Afrique n°178, 23.09.2011.

8 Entretien avec des membres de l'Organisation guinéenne de défense des Droits de l'Homme (OGDH), Conakry, 09.11.2011.

9 Entretien avec un sociologue, lui-même victime de cette purge, Conakry, 08.11.2011. Entretien avec des partis politiques d'opposition, Conakry, 12.11.2011. Voir aussi : IRIN, *op. cit.*

10 Entretien avec un parti politique d'opposition, Conakry, 16.11.2011.

11 Entretien avec un parti politique d'opposition, Conakry, 12.11.2011.

12 Entretien avec Avocats sans Frontières (ASF), Conakry, 07.11.2011. Entretien avec le directeur du groupe de presse « Le Lynx - La Lance », Conakry, 02.11.2011.

Les membres de la mission ont pu constater que même s'il arrive que des Peuls puissent être ciblés lors de manifestations, il n'y a pas de persécution en raison de la seule appartenance à l'ethnie peule¹³.

Victimes du 28 septembre 2009

Le traitement judiciaire du massacre du 28 septembre 2009 survenu au stade du même nom, reste toujours un sujet d'actualité en Guinée. En effet, au moment de la mission en novembre 2011, aucune des personnes incriminées suite aux enquêtes menées par Human Rights Watch¹⁴ et les Nations unies¹⁵ n'était poursuivie. Claude Pivi et Moussa Tiegboro, pour ne citer qu'eux, ont même été promus et décorés par Alpha Condé¹⁶. Une commission d'enquête nationale mise en place à l'époque par la junte au pouvoir était venue contredire les conclusions de la commission d'enquête internationale, en disculpant notamment le président d'alors, le capitaine Moussa Dadis Camara¹⁷. A la date de rédaction du présent rapport, on note une avancée majeure dans ce dossier, avec l'inculpation officielle de Moussa Tiegboro en date du 1er février 2012¹⁸ et sa comparution le 8 février devant les juges d'instruction¹⁹.

Les trois magistrats chargés actuellement de l'enquête étaient au départ installés dans les locaux de la Force spéciale de sécurisation du processus électoral (FOSSEPEL), située en face de l'état-major de la gendarmerie, ce qui a créé un sentiment d'insécurité parmi les victimes, mais aussi chez les magistrats eux-mêmes. Le ministre de la Justice a par la suite décidé de leur trouver un local au sein de son ministère²⁰. Claude Pivi et Moussa Tiegboro, convoqués à plusieurs reprises, ne s'étaient jusqu'alors jamais présentés²¹. La Cour Pénale Internationale (CPI) s'est régulièrement rendue en Guinée, afin de vérifier l'état d'avancement du dossier devant la justice guinéenne.

Alors que le nouveau pouvoir affirme faire de la réconciliation nationale l'une de ses priorités, les victimes du massacre du 28 septembre et leurs familles, qui veulent que justice leur soit rendue, estiment qu'il n'y a pas de volonté politique de faire avancer le dossier. Elles affirment continuer de croiser leurs bourreaux dans les rues de Conakry et ne pas oser témoigner, par crainte de représailles²².

Certaines associations de victimes, comme l'AVIPA (Association des victimes, parents et amis du 28 septembre 2009) et l'AGUISFEV (Association guinéenne de soutien aux femmes et filles victimes de violences), répertoriaient encore de nouvelles victimes, au moment de la mission. Dans la mesure des moyens disponibles et grâce à quelques financements

13 Voir aussi : International Crisis Group, *op. cit.*

14 Human Rights Watch (HRW), « Un lundi sanglant. Le massacre et les viols commis par les forces de sécurité en Guinée le 28 septembre », 16.12.2009.

15 Nations unies, « Rapport de la Commission d'enquête internationale chargée d'établir les faits et les circonstances des événements du 28 septembre 2009 en Guinée », 12.2009.

16 Entretien avec des membres de l'Organisation guinéenne de défense des Droits de l'Homme (OGDH), Conakry, 09.11.2011. Entretien avec des représentants de l'Ordre des avocats, Conakry, 10.11.2011.

17 Afrik.com, « Massacre du 28 septembre : Dadis Camara absout par la junte », 03.02.2010.

18 FIDH, « Guinée : avancée majeure dans l'affaire du 28 septembre 2009 avec l'inculpation d'un ministre en exercice », 08.02.2012.

19 Human Rights Watch (HRW), « Guinée : progrès dans l'enquête sur le massacre de manifestants », 09.02.2012.

20 Entretien avec des membres de l'Organisation guinéenne de défense des Droits de l'Homme (OGDH), Conakry, 09.11.2011. Entretien avec des membres de l'AVIPA, Conakry, 11.11.2011.

21 Entretien avec des représentants de l'Ordre des avocats, Conakry, 10.11.2011.

22 Entretien avec une victime anonyme du massacre, Conakry, 05.11.2011.

extérieurs, une aide médicale peut être proposée en Guinée, avec l'assistance du Centre de santé « Mère et Enfant », ou à l'étranger. Le volet judiciaire est, quant à lui, géré par le collectif d'avocats « Mêmes Droits pour Tous » (MDT). Ces associations s'occupent également de la réinsertion des victimes par le biais de certaines activités telles que la coiffure, la couture et la teinture. Il faut souligner en effet que bon nombre de victimes, en particulier les femmes violées, sont rejetées par leur mari et leur famille, depuis les événements²³.

Les membres de la mission ont pu constater sur place que la question du massacre du 28 septembre est toujours un sujet tabou²⁴. Le malaise est évident. Certaines autorités n'ont en effet pas voulu répondre aux questions posées à ce sujet et la demande d'autorisation de visiter le stade est restée sans suite, et cela, même si d'après une victime, les autorités ont fait disparaître très vite après le massacre, toute trace de sang et d'impacts de balles²⁵.

Situation de l'opposition politique

Si les dernières élections présidentielles en 2010 ont été considérées comme les premières élections démocratiques organisées en Guinée, force est de reconnaître qu'elles ont été marquées par de graves violences notamment entre les partisans de l'actuel parti au pouvoir, le Rassemblement du Peuple de Guinée (RPG) et ceux de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG) présidée par l'ancien Ministre Cellou Dalein Diallo, candidat malheureux au second tour.

Dans le nouveau gouvernement formé en janvier 2011, le maintien à leurs postes des militaires Claude Pivi et Moussa Tiegboro, malgré de très fortes présomptions sur leur implication dans le massacre du 28 septembre 2009, a quelque peu tempéré les espoirs de renouveau²⁶ suscités par l'avènement du premier régime civil depuis l'indépendance.

L'annonce, dès le mois de mars 2011, de la tenue d'élections législatives pour la fin de l'année 2011, s'est accompagnée par le placement de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) sous la tutelle du ministère de l'Administration et de l'annonce d'une révision des listes électorales. Ces mesures ont été dénoncées par l'opposition car perçues comme une menace pour la transparence et l'équité du scrutin²⁷.

Les tensions politiques, notamment avec l'UFDG, se sont accentuées avec la répression massive menée le 3 avril 2011 contre les partisans de ce parti venus accueillir leur dirigeant à l'aéroport de Conakry²⁸. Les personnes arrêtées et jugées peu après seront graciées par le président le 15 août 2011.

Parallèlement, les principaux partis d'opposition se sont réunis au sein du Collectif des Partis Politiques pour la Finalisation de la Transition, pour dénoncer notamment le manque

23 Entretien avec des membres de l'AVIPA et de l'AGUISFEV, Conakry, 05.11.2011.

24 Entretien avec des membres de l'AVIPA, Conakry, 11.11.2011.

25 Entretien avec une victime anonyme du massacre, Conakry, 05.11.2011.

26 Entretien avec des membres de l'Organisation guinéenne de défense des Droits de l'Homme (OGDH), Conakry, 09.11.2011.

27 Entretien avec un parti politique d'opposition, Conakry, 17.11.2011.

28 Entretien avec Avocats sans Frontières (ASF), Conakry, 07.11.2011.

de dialogue de la part de la mouvance présidentielle. C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que l'opposition a manifesté à Conakry, le 27 septembre 2011, pour protester contre la décision prise par le pouvoir de fixer le scrutin législatif au 29 décembre 2011, sans même avoir consulté les autres formations politiques. Au moins 300 militants²⁹ ont été arrêtés à l'occasion de cette marche interdite par le gouverneur de Conakry. Parmi ces personnes figurait Etienne Soropogui, vice-président des Nouvelles Forces Démocratiques (NFD), dont la libération est intervenue lors de la présence de la mission en Guinée³⁰.

Le dialogue politique avait déjà été compromis à la suite de l'attaque à l'arme lourde contre la résidence du chef de l'Etat le 19 juillet 2011. En effet, si dans un premier temps un certain nombre de militaires, la plupart proches du président de transition Sekouba Konaté, ainsi que des civils ont été arrêtés, le pouvoir n'a pas tardé à pointer du doigt des responsables de l'opposition comme commanditaires du coup de force et notamment à émettre un mandat d'arrêt contre le vice-président de l'UFDG, M. Bah Oury³¹. Les membres de la mission ont pu avoir confirmation que toutes les personnes arrêtées dans le cadre de cette affaire étaient détenues à la Maison centrale de Conakry, dans l'attente de leur procès.

Des médiateurs ont été désignés pour faciliter la reprise du dialogue entre opposition et pouvoir en octobre 2011 et des signes d'amorce effective de celui-ci ont pu être observés par les membres de la mission en novembre 2011³². Cependant, aucun interlocuteur rencontré pendant cette période, pourtant officiellement présentée comme préélectorale, ne s'est montré convaincu de la tenue des élections législatives dans un futur proche.

Les partis d'opposition conditionnaient en effet leur participation au scrutin législatif à la restructuration de la CENI, à l'audit du fichier électoral, à la libération pure et simple de toutes les personnes arrêtées le 27 septembre 2011 et à la participation au vote des Guinéens vivant à l'étranger. De fait, les élections n'ont pas eu lieu à la date initialement annoncée. Lors de la publication du présent rapport, elles sont théoriquement prévues pour le 8 juillet 2012³³.

Les différents interlocuteurs rencontrés lors de la mission se sont globalement accordés à décrire la situation politique comme tendue et volatile, voire explosive lors des dernières marches de protestation. Toutefois, les membres de la mission n'ont pas constaté d'entraves à l'exercice des activités politiques locales.

29 Entretien avec un parti politique d'opposition, Conakry, 17.11.2011.

30 Entretien avec Avocats sans Frontières (ASF), Conakry, 07.11.2011. Entretien avec un parti politique d'opposition, Conakry, 12.11.2011.

31 Entretien avec un parti politique d'opposition, Conakry, 12.11.2011.

32 *Ibid.*

33 RFI, « Les élections législatives en Guinée auront lieu le 8 juillet », 02.03.2012.

Syndicats

La Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée (CNTG) et l'Union Syndicale des Travailleurs de Guinée (USTG) se présentent comme rassembleurs, sans distinction d'ethnie et de religion³⁴. Ils se sont fait connaître pour leur rôle de premier plan lors des grèves générales de 2006 et 2007. La CNTG était alors dirigée par Hadja Rabiou Serah Diallo, l'actuelle présidente du Conseil National de Transition (CNT), qui en reste aujourd'hui présidente d'honneur. Ibrahima Fofana était à la tête de l'USTG jusqu'à sa mort accidentelle en avril 2010. Depuis lors, Louis M'Bemba Soumah en assure la direction.

La CNTG est actuellement en perte de vitesse en raison d'une crise qui la divise au sommet. El Hadj Amadou Diallo et Yamoussa Touré revendiquent chacun le poste de Secrétaire général. Elu à la tête du secrétariat exécutif du syndicat lors du 16ème Congrès qui s'est tenu à Conakry en septembre 2011, Amadou Diallo a aussitôt vu son élection contestée par un groupe de dissidents partisans de Yamoussa Touré³⁵. Les membres de la mission ont rencontré des responsables de la CNTG d'Amadou Diallo située à la Bourse du Travail à Kaloum. L'aile dissidente s'est installée non loin de là, dans les bureaux du ministère de la Communication.

En octobre et novembre 2011, des actes de violence perpétrés par des personnes non identifiées ont ciblé la Bourse du Travail et la résidence d'Amadou Diallo. Depuis lors, les membres de son exécutif se disent menacés³⁶. Au moment de la mission, le syndicat attendait d'être convoqué au tribunal suite à une plainte déposée par Yamoussa Touré³⁷. La CNTG est apparue comme considérablement affaiblie par ces dissensions internes et ce bicéphalisme. Certains voient dans ce conflit une manipulation du président Alpha Condé, destinée à diviser le mouvement syndical³⁸.

A l'instar des sept autres centrales syndicales, l'USTG a reconnu la légitimité du bureau de la CNTG dirigé par Amadou Diallo. Tout en admettant que les problèmes de la CNTG affectent et affaiblissent l'ensemble du mouvement syndical, l'USTG a fait le choix de privilégier le dialogue social avec le gouvernement. Les événements de 2007, mais aussi ceux de 2009, font désormais partie de la mémoire collective des Guinéens. Consciente de sa responsabilité lors du mouvement de contestation de 2007 réprimé dans la violence par les forces de l'ordre, l'USTG tente à tout prix d'éviter un scénario analogue. Elle travaille sur des chantiers comme ceux du salaire minimum garanti, de la protection sociale des travailleurs et des retraites. Les prix ont en effet plus que doublé alors que les salaires restent stationnaires³⁹.

34 Entretien avec des responsables de la CNTG, Conakry, 01.11.2011. Entretien avec des responsables de l'USTG, Conakry, 10.11.2011.

35 Entretien avec des responsables de la CNTG, Conakry, 01.11.2011.

36 *Ibid.*

37 Entretien avec des responsables de l'USTG, Conakry, 10.11.2011. Après plusieurs reports, le procès a finalement eu lieu en décembre 2011. Le Tribunal de Première Instance de Mafanco a invalidé les résultats des deux élections. Voir : Africalog, « Feuilleton CNTG : Verdict du tribunal et menace », 16.12.2011.

38 Entretien avec le groupe de presse « Le Lynx - La Lance », Conakry, 02.11.2011.

39 Entretien avec des responsables de l'USTG, Conakry, 10.11.2011.

Les forces armées

Les Forces Armées Guinéennes (FAG) souffrent de graves dysfonctionnements dus à des décennies de mauvaise gestion et d'utilisation à des fins politiques⁴⁰.

Leurs effectifs sont devenus pléthoriques⁴¹. Lors de la mission, ils s'élevaient officiellement à 42 320 personnes⁴². Tous les gouvernements ont procédé à des vagues de recrutements non réglementaires⁴³. Ceux-ci ont souvent satisfait à la volonté d'assurer la pérennité des régimes en place, notamment par la création de gardes prétoriennes, ou de constituer des blocs clientélistes sur une base ethnique. Ces recrutements irréguliers ont aussi obéi à des logiques économiques. L'armée est devenue pour beaucoup de Guinéens, le seul lieu offrant des opportunités de carrière, que ce soit pour les jeunes diplômés ou, à l'inverse, pour ceux en échec scolaire ou en situation d'exclusion sociale, dont nombre ont été placés par des parents influents⁴⁴.

Parallèlement, les règles formelles d'avancement, d'affectation ou de promotion n'ont pas non plus été respectées. Au point que l'armée guinéenne offre aujourd'hui une structure pyramidale inversée avec plus d'officiers et de sous-officiers que de simples soldats⁴⁵. Les interlocuteurs rencontrés ont signalé que, bien que pesant lourdement sur le budget national, il n'y a ni contrôle ni transparence dans la gestion des ressources et des dépenses militaires⁴⁶. Si cette situation a permis à certains de s'enrichir par l'exercice d'activités criminelles et/ou illégales, elle est source de ressentiments internes, beaucoup de militaires endurent des conditions de vie et de travail particulièrement difficiles. Le sentiment d'injustice qui prévaut au sein des FAG légitime pour certains l'indiscipline, le manque de respect pour le grade et l'insubordination dont elles font notoirement preuve et qui ont amené à plusieurs mutineries⁴⁷. S'ajoute à cela une corruption généralisée et le maintien de pratiques telles que le rançonnement des civils. Les forces armées sont également connues pour leurs violations des droits de l'homme, telles que leur participation au massacre du 28 septembre 2009, ainsi que pour l'impunité dont elles bénéficient. Elles sont enfin marquées par le factionnalisme et traversées par des lignes de fractures ethniques, générationnelles ou d'éducation qui menacent la cohésion de l'institution⁴⁸.

40 Entretien avec une source militaire, Conakry, 15.11.2011. Entretien avec une source issue d'une représentation diplomatique, Conakry, 15.11.2011. Voir aussi : Mission conjointe de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union Africaine et de l'Organisation des Nations unies pour la Réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée, « Rapport d'Évaluation du Secteur de la Sécurité en République de Guinée », 05.2010. International Crisis Group (ICG), « Guinée : Réformer l'armée », Rapport Afrique n° 164, 23.09.2010. Human Rights Watch (HRW), « Nous avons vécu dans l'obscurité », 24.05.2011. International Crisis Group (ICG), « Guinée : remettre la transition sur les rails », Rapport Afrique n°178, 23.09.2011.

41 *Ibid.*

42 Entretien avec une source militaire, Conakry, 15.11.2011. Dans la mesure où ce chiffre ne résulte que de seules déclarations des FAG, il doit être considéré avec prudence.

43 Entretien avec une source militaire, Conakry, 15.11.2011. Voir aussi : Mission conjointe de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union Africaine et de l'Organisation des Nations unies pour la Réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée, *op. cit.* International Crisis Group (ICG), *op. cit.*

44 Entretien avec une source issue de la société civile, Conakry, 09.11.2011. Entretien avec une source militaire, Conakry, 15.11.2011.

45 Entretien avec une source militaire, Conakry, 15.11.2011. Voir aussi : Mission conjointe de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union Africaine et de l'Organisation des Nations unies pour la Réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée, *op. cit.*

46 Entretien avec une source militaire, Conakry, 15.11.2011. Voir aussi : International Crisis Group (ICG), *op. cit.* Human Rights Watch (HRW), *op. cit.*

47 Voir aussi : Mission conjointe de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union Africaine et de l'Organisation des Nations unies pour la Réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée, *op. cit.* International Crisis Group (ICG), *op. cit.* Human Rights Watch (HRW), *op. cit.*

48 International Crisis Group (ICG), *op. cit.*



Affiche en l'honneur du président de la République par interim (déc. 2009- déc. 2010) © OFPRA, Conakry, novembre 2011.



Entrée principale du camp A. S. Touré © OFPRA, Conakry, novembre 2011.

Le projet de réforme du secteur de la sécurité (RSS) initié dès la prise de pouvoir du général Konaté, avec un soutien international⁴⁹, a été poursuivi par le président Alpha Condé. Un certain nombre de mesures ont été prises avec pour objectifs principaux de réduire les effectifs militaires, de garantir la transparence financière, de soumettre les services de sécurité au contrôle civil et de recentrer les attributions des FAG sur leur mission première de défense de l'intégrité territoriale.

Parmi celles-ci figure en première position le recensement biométrique des militaires. Initiées au début du mois d'octobre 2011, les opérations de recensement devaient, selon les interlocuteurs rencontrés en novembre, prendre fin le 7 décembre 2011⁵⁰. Leurs résultats n'ont, à ce jour, pas encore été publiés⁵¹. L'un des autres axes de la RSS, la mise à la retraite de militaires des classes de recrutement de 1952 à 1975, qui devait initialement concerner 4 200 personnes⁵², a finalement été menée à son terme le 31 décembre 2011 et a concerné 3 978 militaires⁵³.

Afin d'améliorer la situation sécuritaire dans la capitale, ont aussi été prises des décisions telles que la démilitarisation de la ville, l'interdiction de porter les armes en dehors du service sur la voie publique, le redéploiement sur le territoire d'un certain nombre de bataillons ou corps spéciaux et, à la fin du mois de septembre 2011, la consignation des militaires dans les casernes lors des commémorations des événements du 28 septembre 2009⁵⁴.

49 Mission conjointe de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union Africaine et de l'Organisation des Nations unies pour la Réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée, *op. cit.*

50 Entretien avec une source militaire, Conakry, 15.11.2011.

51 Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), « Le processus de la RSS en Guinée », 31.01.2012.

52 Entretien avec une source militaire, Conakry, 15.11.2011.

53 Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), *op. cit.*

54 Entretien avec une source issue d'une représentation diplomatique, Conakry, 05.11.2011. Entretien avec une source militaire, Conakry, 15.11.2011. Voir aussi : Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), *op. cit.*

Des évolutions significatives ont été enregistrées et la RSS connaît un démarrage plutôt réussi pour un pays qui n'a connu que des dictatures militaires depuis son indépendance. Cependant, des étapes cruciales restent à franchir, notamment la mise en place d'un tribunal militaire pour mettre fin à l'impunité ainsi que celle d'un budget militaire pour maîtriser les dépenses⁵⁵. L'armée guinéenne, du fait de son histoire et de ses résistances internes à accepter la remise en cause de rentes de situation ou d'avantages acquis, reste en effet considérée comme une source potentielle d'instabilité.

Conditions de détention

Sur le sujet des prisons et des conditions de détention, les membres de la mission ont pu s'entretenir avec des membres du personnel judiciaire et pénitentiaire ainsi que des représentants du Programme européen d'appui au ministère de la Justice. Des avocats ainsi que des organisations de la société civile, dont Avocats sans Frontières (ASF), le Conseil de l'Ordre des avocats et l'Organisation guinéenne de défense des Droits de l'Homme (OGDH), ont également été interrogés. Enfin, ils ont pu visiter la Maison centrale de Conakry.

Faute d'avoir pu obtenir des données sur les conditions de détention dans les lieux de police, de gendarmerie et les camps militaires, ne sont abordées ici que celles prévalant dans les établissements pénitentiaires civils.

Comme dans beaucoup d'autres États de la sous-région, la surpopulation carcérale est un des problèmes majeurs du système pénitentiaire guinéen⁵⁶. Si cette difficulté affecte l'ensemble des maisons centrales et prisons civiles en fonction sur le territoire national⁵⁷, la situation est particulièrement difficile à la Maison centrale de Conakry où, aux dires mêmes de l'administration pénitentiaire, les bâtiments prévus pour n'accueillir que 300 personnes n'en abritaient pas moins de 1221 à la date de leur visite par les membres de la mission, soit le 14 novembre 2011⁵⁸.

Combinée à l'ancienneté et à la vétusté des bâtiments - nombre d'établissements, dont la Maison centrale de Conakry, ont été construits à l'époque coloniale et ne sont pas ou peu entretenus - cette surpopulation a des conséquences dramatiques sur les conditions de vie des prisonniers. Celles-ci peuvent être considérées comme étant critiques. Les détenus souffrent d'un manque d'espace, de lumière et d'aération ainsi que d'un défaut d'hygiène. À cela s'ajoute l'insuffisance des rations alimentaires fournies par l'administration et la difficulté d'accéder aux soins de santé de base dans la plupart des prisons⁵⁹.

55 Entretien avec une source militaire, Conakry, 15.11.2011

56 Visite et entretien à la Maison centrale de Conakry, administration pénitentiaire, Conakry, 14.11.2011. Voir aussi : Mission conjointe de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union Africaine et de l'Organisation des Nations unies pour la Réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée, *op. cit.* Médecins sans Frontières (MSF), « Pas de nourriture, pas de médicaments jusqu'à la mort : MSF dévoile une urgence nutritionnelle et médicale dans des prisons guinéennes », 02.2009. US Department of State, « 2010 Human Rights report: Guinea », 08.04.2011.

57 Le rapport d'évaluation de la Cedeao sur le secteur de la sécurité en Guinée indique qu'il existe 8 maisons centrales et 25 prisons civiles sur l'ensemble du territoire guinéen.

58 Visite et entretien à la Maison centrale de Conakry, administration pénitentiaire, Conakry, 14.11.2011.

59 Médecins sans Frontières (MSF), *op. cit.* US Department of State, *op. cit.*

Par ailleurs, les catégories de détenus sont souvent confondues et certains observateurs relèvent l'absence de régimes distincts ou de quartiers spécialisés pour les prévenus et les condamnés, les adultes et les mineurs, les femmes et les hommes⁶⁰. Les membres de la mission ont eux-mêmes constaté, à la Maison centrale de Conakry, la présence d'adultes dans le quartier des mineurs et l'absence de structure particulière pour les femmes détenues avec des enfants en bas âge.

Jusqu'en décembre 2010, une grande partie du personnel pénitentiaire était constituée de « bénévoles ». Ces agents assuraient leur subsistance en faisant payer les services rendus aux prisonniers et à leurs familles⁶¹. Si, depuis cette date, les mêmes personnes ont été formellement recrutées et sont maintenant officiellement rémunérées sur le budget de l'État, les difficultés liées à leur manque de formation demeurent et il n'est pas certain que les pratiques de corruption aient disparu. À noter que certaines sources désignent les gardiens de prison comme étant à l'origine d'exactions et de mauvais traitements subis par les prisonniers⁶².

Il est important de souligner le nombre particulièrement élevé de détentions illégales⁶³. Les interlocuteurs rencontrés ont indiqué que celles-ci concerneraient entre 50 % et 90 % des détenus⁶⁴. Selon la loi pénale, la durée de la détention préventive est, pour les adultes, de quatre mois renouvelable une fois en matière correctionnelle et de six mois renouvelable une fois en matière criminelle⁶⁵. Pour les mineurs, cette durée est de quatre mois en cas de délit et de six mois pour crime⁶⁶. En pratique cependant, ces délais légaux sont très souvent largement dépassés⁶⁷. Du fait des graves dysfonctionnements affectant le système judiciaire, pénurie de personnel, infrastructures et ressources insuffisantes, nombre de détenus sont maintenus en prison pendant plusieurs années sans être présentés à un juge.

Le 3 novembre 2011, cinq membres de l'organisation de défense des droits humains « Mêmes Droits Pour Tous (MDT) » ont été arrêtés puis interrogés par les services de police pendant plusieurs heures pour avoir tenté de faire libérer deux prisonniers en détention préventive depuis 2001 pour l'un et 2005 pour l'autre⁶⁸. Cette affaire, qui a causé grand bruit et provoqué la mobilisation des avocats, a abouti à la condamnation,

60 Mission conjointe de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union Africaine et de l'Organisation des Nations unies pour la Réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée, *op. cit.* Terre des hommes (TDH), « Rapport sur l'état des lieux de la Maison centrale de Conakry – Quartier de mineurs – juin-juillet 2011 », 08.2011.

61 Entretien avec des membres du Programme européen d'appui au ministère de la Justice, Conakry, 15.11.2011. Voir aussi : Mission conjointe de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union Africaine et de l'Organisation des Nations unies pour la Réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée, *op. cit.* ACAT-France, AVIPA, MDT et OGDH, « Torture : La force fait loi », 11.2011.

62 US Department of State, *op. cit.* ACAT-France, AVIPA, MDT et OGDH, *op. cit.*

63 Entretien avec des membres d'Avocats sans Frontières (ASF), Conakry, 07.11.2011. Entretien avec des membres du Programme européen d'appui au ministère de la Justice, Conakry, 15.11.2011. Entretiens avec du personnel du ministère de la Justice, Conakry, 17.11.2011.

64 Entretien avec des membres du Programme européen d'appui au ministère de la Justice, Conakry, 15.11.2011. Entretiens avec du personnel du ministère de la Justice, Conakry, 17.11.2011.

65 Entretien avec des membres d'Avocats sans Frontières (ASF), Conakry, 07.11.2011. Voir aussi : Code de procédure pénale, articles 142 et suivants.

66 Code de l'enfant, art. 341.

67 Entretien avec des membres d'Avocats sans Frontières (ASF), Conakry, 07.11.2011. Entretien avec des membres du Programme européen d'appui au ministère de la Justice, Conakry, 15.11.2011. Entretiens avec du personnel du ministère de la Justice, Conakry, 17.11.2011. Voir aussi : Mission conjointe de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union Africaine et de l'Organisation des Nations unies pour la Réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée, *op. cit.* Terre des hommes (TDH), *op. cit.* ACAT-France, AVIPA, MDT et OGDH, *op. cit.* Human Rights Watch (HRW), « Nous avons vécu dans l'obscurité », 24.05.2001.

68 Human Rights Watch (HRW), « Guinée : La détention et l'intimidation d'activistes doivent faire l'objet d'enquêtes », 11.11.2011.

le 30 novembre 2011, du gouverneur de la capitale, M. Sékou Resco Camara⁶⁹. Saluée par divers observateurs internationaux, cette décision judiciaire n'a cependant qu'une portée essentiellement symbolique.

Religions

La Guinée est un état laïc composé de 85% de musulmans, 10% de chrétiens et 5% d'animistes. La liberté religieuse est inscrite dans la constitution⁷⁰.



Grande mosquée Fayçal © CGRA, Conakry, novembre 2011.

Les musulmans sont majoritairement sunnites. Ils pratiquent un islam tolérant. Le wahhabisme est certes un courant représenté mais il reste marginal. Il n'y a pas d'intégrisme en Guinée⁷¹.

Une structure institutionnelle chargée de représenter les différents cultes et de réguler les relations interreligieuses a été instituée en 2007. Il s'agit du Secrétariat général des Affaires religieuses avec, à sa tête, un Secrétaire général⁷².

Les responsables religieux participent activement au processus politique. Ainsi, Monseigneur Albert Gomez, évêque anglican, est par ailleurs membre du Conseil National de Transition (CNT), assemblée nationale de facto jusqu'aux prochaines législatives. Mi-octobre 2011, il compte, de même que le pasteur Samuel Kamano, Président de l'Eglise Protestante Evangélique de Guinée (EPEG), parmi les six personnalités neutres désignées par le gouvernement et l'opposition pour relancer le dialogue politique⁷³. Monseigneur Vincent Coulibaly, archevêque de l'église catholique, co-préside avec El Hadj Saliou Camara, imam de la mosquée Fayçal, la Commission provisoire de réflexion sur les conditions de mise en œuvre de la réconciliation nationale⁷⁴. Lors des événements de septembre 2009, les responsables religieux ont également joué le rôle d'intermédiaires entre l'armée et les familles pour la récupération des corps des victimes⁷⁵.

Le phénomène de conversion, que ce soit de l'islam vers le christianisme et inversement, existe mais reste rare. La conversion qui conduit au baptême chrétien est accompagnée par un prêtre, en concertation avec la famille du futur converti. En cas d'opposition familiale forte, elle n'a généralement pas lieu⁷⁶. En aucun cas, les personnes qui se

69 Faozine.com, « Guinée : des actes d'intimidation contre les défenseurs des droits de l'homme », 04.12.2011.

70 US Department of State, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, « Guinea. International Religious Freedom Report 2010 », 17.11.2010.

71 Entretien avec le Secrétariat général des Affaires religieuses, Conakry, 15.11.2011. Entretien avec un imam d'une mosquée de la commune de Rátoma, Conakry, 08.11.2011.

72 Entretien avec le Secrétariat général des Affaires religieuses, Conakry, 15.11.2011.

73 Africaguinee.com, « Crise en Guinée : le gouvernement et l'opposition désignent six personnalités pour une médiation », 16.10.2011.

74 GuinéeNews, « Société : Commission provisoire de réconciliation : Elhadj Mamadou Saliou Camara et Mgr Vincent Koulibaly nommés co-présidents », 16.08.2011.

75 Entretien avec le Diocèse anglican de Guinée, Conakry, 04.11.2011.

76 Entretien avec l'Archevêché de Conakry, Conakry, 03.11.2011.

convertissent ne sont inquiétées par les autorités⁷⁷. Les interlocuteurs rencontrés sur place sont unanimes sur ce point. Les seules difficultés qui peuvent survenir sont d'ordre familial ou de voisinage.

Il existe une grande entente et de très bonnes relations entre les religions. Il n'est pas rare que des membres d'une même famille soient de confession différente⁷⁸. Bon nombre de personnes de confession musulmane inscrivent leurs enfants dans les écoles catholiques car elles jouissent d'une très bonne réputation⁷⁹. Les représentants des différentes communautés religieuses se retrouvent à l'occasion de cérémonies comme la célébration de mariages ou encore lors d'enterrements⁸⁰.



Paroisse Saint Augustin de Taouyah © CGRA, Conakry, novembre 2011.

Les membres de la mission ont pu constater que la pratique de la religion se fait dans un esprit de tolérance et de respect mutuel. Les chrétiens n'ont pas à se cacher. Ainsi, leurs lieux de culte sont visibles, de même que les écoles et dispensaires qui y sont souvent rattachés. Ils ne craignent pas d'exprimer par des signes extérieurs leur appartenance religieuse. Bon nombre de couples affichent leur mixité religieuse. La tenue vestimentaire des femmes est loin d'être rigoriste. Une présence très marginale de femmes portant le voile noir intégral a pu être constatée, essentiellement dans la commune de Ratoma. La vente et la consommation d'alcool ne sont par ailleurs pas interdites.



Ecole anglicane à Conakry © CGRA, Conakry, novembre 2011.

77 *Ibid.* Entretien avec un pasteur d'une mission évangélique, Conakry, 12.11.2011.

78 Entretien avec le Diocèse anglican de Guinée, Conakry, 04.11.2011.

79 Entretien avec l'Archevêché de Conakry, Conakry, 03.11.2011.

80 Entretien avec un pasteur d'une mission évangélique, Conakry, 12.11.2011.

Mariages forcés

Le mariage est un événement particulièrement important pour la femme en Guinée puisqu'il lui confère un statut social. Il consacre également l'alliance de deux familles - et pas seulement d'un homme et d'une femme - avec des conséquences économiques et sociales très importantes⁸¹.

Selon la loi guinéenne⁸², seul le mariage civil célébré devant l'officier d'état civil est reconnu. Il doit obligatoirement précéder le mariage religieux. Dans les faits, il en est tout autrement. Généralement, le mariage religieux, qui est aux yeux des Guinéens le plus important, précède le mariage civil, ce dernier n'étant parfois même pas célébré. Lorsqu'il intervient, le mariage civil est souvent motivé par des considérations d'ordre administratif⁸³.



Jeunes femmes à Conakry © OFPRA, Conakry, novembre 2011.

La pratique la plus répandue dans la société guinéenne est celle des mariages arrangés. La jeune fille ne pourra pas, dans ce cas, être mariée sans avoir auparavant donné son consentement⁸⁴, tout en ayant à l'esprit que celui d'une très jeune fille est de pure forme. C'est un préalable aussi bien au mariage civil qu'au mariage religieux. Ainsi, parmi les documents requis pour le mariage civil figurent notamment une demande manuscrite des futurs conjoints adressée au maire de la commune et un acte de consentement des deux familles⁸⁵.

La célébration du mariage religieux ne se fait pas non plus sans l'accord de la jeune fille⁸⁶. Cette dernière participe activement à la phase de négociations précédant le mariage, son interlocuteur privilégié étant sa mère⁸⁷. Lors de ces négociations préalables, interviennent également un grand nombre de membres de la famille au sens large. La jeune fille finit souvent par accepter de se marier à cause de la forte pression sociale et psychologique qui pèse sur elle, parce qu'il y a des intérêts financiers en jeu ou encore parce qu'elle veut protéger sa mère d'une éventuelle répudiation en cas de refus⁸⁸. Le consentement de la jeune fille est donc recherché et par ailleurs généralement acquis. Tout est mis en œuvre pour que le mariage réussisse et que l'honneur de la famille soit ainsi préservé.⁸⁹

Les principaux critères d'une famille dans le choix d'un prétendant pour sa fille sont ceux de la lignée, de l'ethnie et de la richesse. On vérifie d'abord si le jeune homme appartient

81 Entretien avec un sociologue, Conakry, 08.11.2011.

82 Les textes du code civil qui régissent le mariage civil sont principalement les articles 201, 202, 212, 213, 280 à 283, 290 à 292, 305.

83 Entretien avec des responsables du bureau de l'état civil de la commune de Matoto, Conakry, 03.11.2011.

84 Entretien avec un sociologue, Conakry, 08.11.2011. Entretien avec un imam d'une mosquée de la commune de Ratoma, Conakry, 08.11.2011. Entretien avec des responsables du bureau de l'état civil de la commune de Matoto, Conakry, 03.11.2011.

85 Entretien avec des responsables du bureau de l'état civil de la commune de Matoto, Conakry, 03.11.2011.

86 Entretien avec un imam d'une mosquée de la commune de Ratoma, Conakry, 08.11.2011.

87 Entretien avec un sociologue, Conakry, 08.11.2011.

88 Entretien avec un cadre au ministère de la Santé et membre de l'Association Guinéenne pour le Bien-Etre Familial (AGBEF), Conakry, 15.11.2011.

89 Entretien avec un sociologue, Conakry, 08.11.2011.

à une bonne famille. Ensuite, on recherche des alliances avec une grande famille. Il s'agit la plupart du temps d'une famille « métissée » dans laquelle plusieurs ethnies sont représentées. Enfin, on confie de préférence sa fille à une famille qui a financièrement réussi⁹⁰.

De l'avis des interlocuteurs rencontrés durant la mission, le mariage forcé, avec violence psychologique et/ou physique, est un phénomène devenu marginal en Guinée et quasiment inexistant en milieu urbain⁹¹. Il touche principalement des filles très jeunes, vivant en milieu rural, issues de familles conservatrices. Cette pratique serait plus courante dans la communauté peule que dans d'autres groupes ethniques⁹².

Une femme qui souhaite échapper à un mariage forcé ou y mettre un terme ne porte généralement pas plainte auprès de ses autorités. Selon la tradition guinéenne, le problème doit se régler en famille, parfois l'imam joue un rôle de médiateur⁹³. Il est possible pour la femme de s'installer ailleurs et de trouver protection auprès de membres de la famille, généralement du côté maternel (une tante, un oncle, ses frères).

En règle générale, ces derniers lui trouvent rapidement un nouveau mari afin qu'elle ne reste pas à leur charge. Le mariage religieux déjà célébré peut alors être dissout. Dans le cas d'un mariage civil, la femme peut demander le divorce sans difficulté. C'est en effet une pratique devenue courante en ville. La femme pourra ensuite se remarier. Elle pourra aussi prétendre vivre seule car son premier mariage lui confère dorénavant un statut dans la société. Par contre, la volonté d'indépendance d'une jeune fille célibataire est moins bien acceptée⁹⁴.

Il convient enfin de relever le nombre important à Conakry d'associations de défense des droits des femmes, qui ont pignon sur rue⁹⁵. Elles travaillent ensemble et en concertation avec le ministère de la Santé et celui des Affaires sociales, de la Promotion féminine et de l'Enfance⁹⁶. Elles sont notamment à l'origine de campagnes de sensibilisation et d'information.

Excision

Selon une enquête démographique et de santé réalisée en 2005⁹⁷, le taux de prévalence des mutilations génitales féminines (MGF) est de 96 % en Guinée. Faute d'étude plus récente, aucune nouvelle donnée chiffrée n'est disponible⁹⁸. Cependant, plusieurs

90 *Ibid.*

91 Entretien avec un imam d'une mosquée de la commune de Ratoma, Conakry, 08.11.2011. Entretien avec un sociologue, Conakry, 08.11.2011.

92 Entretien avec un sociologue, Conakry, 08.11.2011.

93 Entretien avec un imam d'une mosquée de la commune de Ratoma, Conakry, 08.11.2011.

94 Entretien avec un sociologue, Conakry, 08.11.2011.

95 Notamment Tostan Guinée, Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté de la Femme (CONAG-DCF), Plan Guinée, REFMAR (Réseau des Femmes du Fleuve Mano pour la Paix), CPTAFE (Cellule de Coordination sur les Pratiques traditionnelles affectant la Santé des Femmes et des Enfants).

96 Entretien avec le CPTAFE, Conakry, 19.11.2011.

97 Macro International Inc., Direction Nationale de la Statistique, « Guinée : Enquête démographique et de santé : 2005- Chapitre 14 : L'excision », Guinée, 04.2006.

98 Entretien avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Conakry, 10.11.2011. Entretien au ministère de la Santé, Conakry, 02.11.2011. Les personnes rencontrées au ministère de la Santé sont également responsables au sein de l'Association Guinéenne pour le Bien-Etre Familial (AGBEF) et de l'Association des Sages-Femmes de Guinée (ASFEGUI).



Campagne de prévention contre l'excision (CHU Ignace Deen) © CGRA, Conakry, novembre 2011.

praticiens de santé interrogés sur le sujet ont affirmé avoir constaté une diminution de leur prévalence ces dernières années⁹⁹.

L'excision est principalement pratiquée en période de vacances scolaires, sur de très jeunes filles qui ne sont pas encore en âge de faire valoir leur volonté. Plus d'un tiers des Guinéennes la subissent avant l'âge de six ans et la grande majorité d'entre elles avant l'entrée dans l'adolescence. Elle concerne toutes les ethnies et toutes les religions¹⁰⁰.

Si certaines sources publiques indiquent que ce sont les MGF de type II qui sont les plus répandues¹⁰¹, nos interlocuteurs ont affirmé que la pratique des MGF sous sa forme la plus légère, soit de type I, est aujourd'hui la plus fréquente¹⁰². Quant à la pratique de l'infibulation, courante dans les années 1970, elle est devenue très rare. Lorsqu'elle est rencontrée, elle résulte parfois d'une mauvaise cicatrisation de l'excision de type I¹⁰³.

Les autorités guinéennes luttent contre l'excision par des campagnes de sensibilisation et de prévention qui sont menées en concertation avec des organisations internationales (dont l'OMS¹⁰⁴) et nationales (CPTAFE¹⁰⁵, TOSTAN, PLAN Guinée, CONAG-DCF¹⁰⁶, AGBEF¹⁰⁷,...) ainsi qu'avec les ministères de la Santé, des Affaires sociales et de l'Enseignement¹⁰⁸.

Cela se traduit notamment par des modules didactiques destinés prochainement aux écoles¹⁰⁹, des séminaires pour les responsables religieux¹¹⁰, la participation à la journée de tolérance zéro le 6 février¹¹¹, des campagnes d'affichage en ville et dans les hôpitaux, et des messages radiophoniques¹¹².

Sur le plan législatif, une loi spécifique votée en 2000¹¹³ par l'Assemblée Nationale mentionne explicitement les mutilations génitales féminines comme étant un crime. Les textes d'application de cette loi ont finalement été signés en 2011 par les ministres concernés, ce qui constitue désormais une base juridique importante permettant les

99 Entretien avec le service maternité de l'hôpital Donka, Conakry, 11.11.2011. Entretien avec un responsable d'une polyclinique à Conakry, également gynécologue obstétricien, Conakry, 12.11.2011.

100 Entretien avec un sociologue, Conakry, 08.11.2011.

Voir aussi : Macro International Inc., Direction Nationale de la Statistique, *op. cit.*

101 Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), « Mutilations génitales féminines en Guinée », 11.2007.

102 Entretien avec le service maternité de l'hôpital Donka, Conakry, 11.11.2011.

103 *Ibid.*

104 Organisation mondiale de la Santé.

105 Cellule de Coordination sur les Pratiques traditionnelles affectant la Santé des Femmes et des Enfants.

106 Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté de la Femme.

107 Association Guinéenne pour le Bien-Etre Familial.

108 Entretien avec le CPTAFE, Conakry, 19.11.2011. Entretien au ministère de la Santé, Conakry, 02.11.2011. Entretien avec les médecins enseignant à l'Ecole de sages-femmes de Kobayah, Conakry, 05.11.2011.

109 Entretien avec le CPTAFE, Conakry, 19.11.2011. Entretien au ministère de la Santé, Conakry, 15.11.2011.

110 Entretien avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Conakry, 10.11.2011.

111 *Ibid.*

112 Ce que les membres de la mission ont pu constater sur place.

113 Loi du 10/07/2000 (L/2000 010).

poursuites par les autorités¹¹⁴. Il est toutefois rare que les parents portent plainte contre une exciseuse¹¹⁵ ou contre des membres de la famille qui auraient pratiqué l'excision à leur insu¹¹⁶.

Au cours de l'été 2011, de nombreuses excisions ont été pratiquées, suite à une rumeur selon laquelle les petites filles non excisées tombaient malades. Même Conakry n'a pas échappé à cette résurgence ponctuelle et inquiétante de la pratique de l'excision. Les forces de l'ordre sont intervenues dans les quartiers de Conakry, mais en ont été chassées par la population. A l'heure actuelle, de plus en plus de parents, surtout en milieu urbain et parmi les intellectuels, ne veulent plus que leur fille soit excisée et créent les conditions nécessaires pour la protéger jusqu'à sa majorité. Ils évitent ainsi de l'envoyer dans la famille au village, car c'est souvent de là que s'exerce la pression pour pratiquer l'excision¹¹⁷. Brisant un tabou, certains interlocuteurs nous ont affirmé que leur femme ou leur fille n'avait pas subi l'excision.

Les avis sont partagés quant aux conséquences sur la vie sociale. Alors que certains soulignent une possible exclusion¹¹⁸, d'autres affirment que cela ne pose aucun problème¹¹⁹. Adulte, la jeune femme sera à même de décider si elle veut ou non être excisée et il arrive qu'elle le souhaite malgré tout. L'excision est en effet encore considérée par beaucoup de femmes comme une étape importante dans leur vie. Cela reste avant tout une affaire de femmes¹²⁰. De l'avis de nos interlocuteurs masculins par contre, la plupart des hommes n'exigent pas que leur femme soit excisée¹²¹, sauf dans certains milieux islamistes radicaux¹²².

La blessure symbolique est de plus en plus pratiquée aujourd'hui comme alternative à l'excision traditionnelle¹²³ dont les risques sont connus. Consistant en un pincement ou une griffure, elle permet de laisser s'écouler un peu de sang, sans aucune séquelle. S'en suit une cérémonie, tout aussi importante que l'excision elle-même, car elle permet de sauver les apparences. De plus en plus d'intellectuels en ville y recourent. Elle est le plus souvent pratiquée dans des petits centres de santé où il y a moins de contrôles¹²⁴.

Il peut arriver que la famille au village juge que l'excision médicalisée n'est pas suffisante et exige alors une excision traditionnelle¹²⁵, d'où l'importance pour les parents, comme il a été souligné plus haut, d'assurer la protection de leur fille jusqu'à ce qu'elle soit en âge de décider¹²⁶. Hormis ce cas, la réexcision ne se pratique pas en Guinée, selon les professionnels de la santé rencontrés¹²⁷. Bien que la médicalisation de l'excision permette d'en limiter la gravité et les séquelles, elle est cependant rejetée par les autorités et les

114 Entretien avec le CPTAFE, Conakry, 19.11.2011.

115 Entretien avec Avocats sans Frontières (ASF), Conakry, 07.11.2011. Entretien avec un avocat membre du barreau guinéen, Conakry, 10.11.2011.

116 Entretien avec les élèves de l'Ecole de sages-femmes de Kobayah, Conakry, 17.11.2011.

117 Entretien avec un sociologue, Conakry, 08.11.2011. Entretien avec le service maternité de l'hôpital Donka, Conakry, 11.11.2011. Entretien avec un responsable d'une polyclinique à Conakry, Conakry, 12.11.2011.

118 Entretien au ministère de la Santé, Conakry, 02.11.2011.

119 Entretien avec le CPTAFE, Conakry, 19.11.2011. Entretien avec le service maternité de l'hôpital Donka, Conakry, 11.11.2011.

120 Entretien avec le service maternité de l'hôpital Donka, Conakry, 11.11.2011.

121 Entretien avec un sociologue, Conakry, 08.11.2011.

122 Entretien avec le service maternité de l'hôpital Donka, Conakry, 11.11.2011. Entretien avec un imam d'une mosquée de la commune de Ratoma, Conakry, 08.11.2011.

123 Entretien avec les médecins enseignant à l'Ecole de sages-femmes de Kobayah, Conakry, 05.11.2011.

124 Entretien au ministère de la Santé, Conakry, 15.11.2011.

125 Entretien avec les élèves de l'Ecole de sages-femmes de Kobayah, Conakry, 17.11.2011.

126 *Ibid.*

127 Entretien avec les médecins enseignant à l'Ecole de sages-femmes de Kobayah, Conakry, 05.11.2011.

associations qui luttent pour l'élimination totale de cette pratique et qui estiment que cette tendance va à contre-courant de leurs efforts¹²⁸.

La situation des homosexuels

L'homosexualité est un sujet tabou dans la société guinéenne, un comportement non conforme à l'ordre social et qui contraint souvent les homosexuels à passer sous silence leur orientation sexuelle pour ne pas être rejetés¹²⁹. Il existe une législation qui punit l'acte homosexuel. Les articles 325, 326 et 327 du code pénal condamnent en effet « tout acte impudique ou contre nature commis avec un individu de son sexe » ainsi que tout « outrage public à la pudeur » à des peines d'emprisonnement et à des amendes¹³⁰. Cette législation n'est toutefois pas appliquée et, de l'avis unanime des avocats rencontrés¹³¹, aucune poursuite judiciaire n'a, jusqu'à présent, été intentée sur le fondement de l'homosexualité.

Il est très difficile de trouver des associations de défense des droits des homosexuels en Guinée. Cependant, les membres de la mission ont pu s'entretenir dans un lieu public avec des homosexuels membres de l'association « Afrique Arc-en-Ciel Conakry »¹³². Celle-ci tient des réunions clandestines et n'est pas enregistrée légalement, en raison des objectifs poursuivis : recenser la population gay de Guinée, pour mieux la sensibiliser à la lutte contre la propagation du sida et des autres maladies sexuellement transmissibles.

Selon eux, la famille, en raison de son rôle important dans la société guinéenne, constitue le premier facteur d'intégration ou de rejet de l'homosexuel. Sur le plan social, les témoins précisent qu'il est nécessaire pour eux d'avoir un comportement public qui ne transgresse pas les normes sociales, sous peine d'être exposés à des actes de violence isolés et à des mauvais traitements de la part de leur entourage ou des forces de l'ordre.

Le tabou pesant sur l'homosexualité leur impose par exemple de cacher leur sexualité aux personnels de santé. Ils soulignent également l'absence de tout programme d'aide ou de sensibilisation de la part des autorités et précisent qu'hormis ONUSIDA, ils ne bénéficient d'aucun soutien financier extérieur¹³³.

Il n'existe pas ou peu de lieux attirés fréquentés par la communauté homosexuelle mais plutôt des lieux informels ou temporaires. L'existence de bars dont les gérants étaient tolérants nous a été signalée. Ils sont toutefois souvent l'objet de pressions et certains ont été fermés par les autorités pour cause de prostitution. Les hôtels et certaines boîtes de nuit fréquentés par les étrangers sont des lieux de rencontres privilégiés pour les homosexuels de la capitale¹³⁴.

128 Entretien avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Conakry, 10.11.2011.

129 Entretien avec des membres d'Avocats sans Frontières (ASF), Conakry, 07.11.2011. Entretien avec des membres de l'association « Afrique Arc-en-Ciel Conakry », Conakry, 05.11.11. Entretien avec un avocat guinéen membre du Conseil de l'Ordre, Conakry, 10.11.2011.

130 « République de Guinée, Loi n° 98/036 du 31 décembre 1998 portant code pénal », 31.12.1998.

131 Entretien avec des membres d'Avocats sans Frontières (ASF), Conakry, 07.11.2011. Entretien avec un avocat guinéen membre du Conseil de l'Ordre, Conakry, 10.11.2011.

132 <http://www.afriquearcenciel.org/conakry.php>

133 Entretien avec des membres de l'association « Afrique Arc-en-Ciel Conakry », Conakry, 05.11.11.

134 *Ibid.*

L'indépendance financière constitue un facteur essentiel pour éviter la marginalisation, voire l'exclusion, tant au niveau de la famille que de la société. Si, de surcroît, l'homosexuel subvient aux besoins de sa famille, son homosexualité ne constitue plus un problème pour son entourage familial. L'extrême pauvreté dans laquelle vit la majorité de la population guinéenne, associée à la marginalisation dont les homosexuels peuvent être victimes explique le fait qu'ils éprouvent les plus grandes difficultés à trouver des activités génératrices de revenus. C'est pour cette raison que se développe une prostitution homosexuelle de survie surtout dirigée vers les expatriés résidant dans la capitale. Les témoins rencontrés insistent par ailleurs sur la nécessaire solidarité au sein de la communauté homosexuelle¹³⁵.

Enfin, il n'y a pas en Guinée, comme dans d'autres pays de la sous-région, de campagne d'incitation à la haine contre les homosexuels¹³⁶.

Documents d'état civil et documents judiciaires

L'administration guinéenne souffre de graves dysfonctionnements dus notamment à un manque de moyens financiers, humains et matériels, à des difficultés de gestion des différentes institutions et à une corruption généralisée¹³⁷. Cette situation a des conséquences importantes sur les conditions de délivrance et la fiabilité tant des documents concernant l'état civil ou l'identité des personnes que des documents judiciaires.

Un certain nombre de documents, bien qu'authentiques, peuvent comporter des anomalies flagrantes. Cela peut ainsi être le cas pour des documents d'état civil. Il n'est pas rare que des fonctionnaires, par manque de formation ou en raison de difficultés d'organisation, commettent des erreurs dans les actes qu'ils rédigent. Cela peut également concerner les jugements ou les documents de police judiciaire du fait de la méconnaissance des règles de droit applicables, voire de l'incompétence des autorités qui les ont délivrés. C'est ainsi que des jugements ou des documents de police peuvent, par exemple, mentionner des infractions qui n'existent pas dans la loi pénale guinéenne, voire désigner, comme auteurs des faits, des objets et non des personnes¹³⁸.

Par ailleurs, la précarité matérielle qui affecte l'ensemble des fonctionnaires expose les agents d'état civil ainsi que le personnel judiciaire, les magistrats et les officiers de police judiciaire notamment, à la corruption. Des documents d'état civil, de justice ou de police peuvent ainsi, bien qu'authentiques parce que régulièrement délivrés par les autorités compétentes, avoir été obtenus de façon frauduleuse, par complaisance ou moyennant finances, et constituer donc ce que l'on appelle des « vrais-faux » documents¹³⁹. Un

135 *Ibid.*

136 Voir aussi : US Department of State, « 2010 Human Rights report: Guinea », 08.04.2011.

137 Entretien avec des membres du Programme européen d'appui au ministère de la Justice, Conakry, 15.11.2011. Entretien avec des membres du personnel du ministère de la Justice, Conakry, 17.11.2011. Voir aussi : Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), « Evaluation des capacités pour l'atteinte des OMD en Guinée, Phase I : Gestion du développement, Première étape : diagnostic », 11.2008. Mission conjointe de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union Africaine et de l'Organisation des Nations unies pour la Réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée, *op. cit.* Human Rights Watch (HRW), « Nous avons vécu dans l'obscurité », 24.05.2011.

138 Entretien avec des membres d'Avocats sans Frontières (ASF), Conakry, 07.11.2011. Entretien avec des membres du personnel du ministère de la Justice, Conakry, 17.11.2011.

139 Entretien avec des responsables du bureau de l'état civil de la commune de Matoto, Conakry, 03.11.2011. Entretien avec des membres du personnel du ministère de la Justice, Conakry, 17.11.2011.



Bureau de l'état civil de la commune de Matoto © CGRA, Conakry, novembre 2011.

officier d'état civil a indiqué aux membres de la mission que ces pratiques avaient eu lieu récemment. Plusieurs agents ont été poursuivis de ce fait mais il est très difficile, pour des raisons matérielles, de contrôler la régularité de la délivrance de tous les documents¹⁴⁰.

Les jugements supplétifs de déclaration de naissance sont, dans leur ensemble, estimés sujets à caution dans la mesure où ils sont rendus « à la demande », sans vérification aucune, sur la seule base du témoignage de deux personnes¹⁴¹. Un officier de police a aussi déclaré aux membres de la mission qui l'interrogeaient sur les mandats d'arrêt, mandats de dépôt et billets de garde à vue qu'en la matière « il y a une grande corruption et de nombreux vrais-faux documents »¹⁴².

De l'avis unanime des interlocuteurs rencontrés, tous les documents, qu'ils soient de justice, de police ou bien encore relatifs à l'état civil ou à l'identité des personnes, sont, en Guinée, susceptibles d'être achetés. L'ONG Transparency International, dans son dernier rapport daté de 2011, classe ainsi le pays parmi les plus corrompus de la planète¹⁴³.

Aux « vrais-faux » documents s'ajoutent les documents qui sont tout simplement faux et qui circulent en très grand nombre dans le pays. Beaucoup d'officines sont spécialisées dans ce commerce dans la capitale. De l'avis des avocats, policiers, magistrats et diplomates rencontrés, tous les cachets, toutes les signatures et tous les en-têtes peuvent être reproduits¹⁴⁴.

Cela se fait parfois au vu et au su de tout le monde puisqu'il a été rapporté aux membres de la mission que de faux actes d'état civil sont vendus pour la moitié de leur prix officiel dans certaines cours de bâtiments publics¹⁴⁵.

140 Entretien avec des responsables du bureau de l'état civil de la commune de Matoto, Conakry, 03.11.2011.

141 Sources issues d'une représentation diplomatique, Conakry, 18.11.2011.

142 Entretien avec un responsable de la police, Conakry, 14.11.2011.

143 Transparency International, « Corruption Perceptions Index 2011 ».

144 Entretien avec des membres d'Avocats sans Frontières (ASF), Conakry, 07.11.2011. Entretien avec du personnel du ministère de la Justice, Conakry, 17.11.2011. Source issue d'une représentation diplomatique, Conakry, 18.11.2011.

145 Entretien avec des responsables du bureau de l'état civil de la commune de Matoto, Conakry, 03.11.2011.

Le phénomène est si important que certains estiment la proportion des faux documents en circulation, toutes catégories confondues, à près de 90 %¹⁴⁶.

Enfin, il est à signaler qu'il n'y a pas ou peu de possibilités de vérification de l'authenticité ou de la régularité de la procédure d'obtention des documents auprès des autorités. D'une part, les registres, quand ils existent, ne sont pas informatisés et le système d'archivage est inexistant ou défaillant¹⁴⁷. D'autre part, les demandes en ce sens adressées aux différentes administrations concernées restent souvent sans réponse¹⁴⁸.

Système de santé

Divers indicateurs révèlent que le système de santé guinéen figure parmi les moins performants au monde. En Guinée, l'espérance de vie à la naissance est de 54,1 ans et, sur 1 000 naissances, 142 enfants meurent avant leur cinquième anniversaire.

Alors que la Belgique, la France et la Suisse ont consacré en 2009 respectivement 7 %, 8,7 % et 6,4 % du produit national brut (PNB) au domaine de la santé, la Guinée y a voué à peine 0,6 %¹⁴⁹. L'Etat guinéen et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) préparent déjà la neuvième campagne de vaccination visant à éradiquer la poliomyélite. Toutefois, l'OMS estime que l'objectif ne pourra être atteint¹⁵⁰.

Un rapport de l'ONU de mars 2010, établi à l'occasion de la « Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur le Sida », dévoile que la plupart des indicateurs médicaux et sociodémographiques figurent parmi les plus inquiétants de la zone ouest-africaine¹⁵¹. Cet état de fait est confirmé par l'antenne locale de l'OMS¹⁵².

A côté des pharmacies et des cliniques privées, le système de santé public a une structure pyramidale. A Conakry, se trouvent les centres hospitaliers universitaires (CHU) Donka et Ignace Deen qui sont les cliniques nationales de référence. Construite par la Chine à Kipé (Conakry), la troisième clinique de référence attend depuis plusieurs mois sa mise en service. Dans l'arrière pays, chacune des sept régions dispose de sa propre clinique de référence (hôpitaux régionaux). En outre, il existe un établissement dans chacune des 26 préfectures. Enfin, des centres médico-communaux, des centres de santé ainsi que des postes de santé sont répartis sur l'ensemble du territoire¹⁵³.



Campagne de prévention contre la transmission du VIH © ODM, Conakry, novembre 2011.

146 Entretien avec du personnel du ministère de la Justice, Conakry, 17.11.2011.

147 Entretien avec des responsables du bureau de l'état civil de la commune de Matoto, Conakry, 03.11.2011.

148 Source issue d'une représentation diplomatique, Conakry, 18.11.2011.

149 PNUD, « International Human Development Indicators », sd.

150 Entretien avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Conakry, 10.11.2011.

151 « Rapport UNGASS 2010 » (United Nations General Assembly Special Session on AIDS [Session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le Sida]), 03.2010.

152 Entretien avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Conakry, 10.11.2011.

153 *Ibid.*



Bloc opératoire d'une polyclinique de Conakry © ODM, Conakry, novembre 2011.

L'Etat guinéen conduit actuellement divers programmes de santé auxquels les personnes concernées ont accès gratuitement. Les objectifs en sont la lutte contre la tuberculose, le traitement contre le VIH/SIDA ou encore l'accouchement dans les structures de soins étatiques. Cependant, la mauvaise gestion, l'absence de formation de qualité et la corruption en empêchent la réalisation¹⁵⁴. Il arrive par exemple fréquemment que le personnel soignant extorque malgré tout de l'argent lors d'accouchements¹⁵⁵.

Le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique procède actuellement à une réforme du système de santé. Cependant, divers observateurs estiment que ces efforts demeureront vains. Selon eux, l'Etat n'a ni la volonté politique ni les moyens financiers pour effectuer des améliorations substantielles¹⁵⁶.

Les services de soins étatiques sont approvisionnés en médicaments de manière centralisée par la Pharmacie centrale de Guinée. Des dépôts régionaux se trouvent en outre à Labé, à Faranah et à N'Zérékoré¹⁵⁷. Selon l'OMS, il arrive que des difficultés d'approvisionnement pour certains médicaments se produisent à ce niveau¹⁵⁸. Diverses sources sur place indiquent même qu'il peut y avoir parfois pénurie de certains produits pendant plusieurs mois¹⁵⁹.

Cette situation est d'autant plus regrettable que la délégation a pu se convaincre, lors de son passage au CHU Donka¹⁶⁰ ainsi que lors d'un entretien avec un patient atteint du VIH¹⁶¹, de la bonne organisation et de la qualité du programme gouvernemental de lutte contre le VIH/SIDA. Au total, quelque 200 à 250 patients en bénéficient et peuvent être soignés dans ce cadre chaque mois. Sans celui-ci, les personnes concernées, qui continuent d'être stigmatisées, ne pourraient guère se procurer les médicaments onéreux¹⁶². A cela s'ajoute le fait qu'environ 2 % seulement de la population guinéenne a contracté une assurance-maladie¹⁶³.



Traitements contre le VIH © ODM, Conakry, novembre 2011.

154 Ibid.

155 Ibid.

156 Ibid. Entretien avec un responsable d'une polyclinique à Conakry, Conakry, 12.11.11.

157 Entretien avec un représentant de la Pharmacie centrale de Guinée, Conakry, 16.11.11.

158 Entretien avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Conakry, 10.11.2011.

159 Ibid. Entretien avec une représentante de l'ONUSIDA, Conakry, 16.11.11. Entretien avec le service des maladies infectieuses, CHU Donka, Conakry, 17.11.11.

160 Entretien avec le service des maladies infectieuses, CHU Donka, Conakry, 17.11.11.

161 Entretien avec une personne touchée par le VIH et participant du programme, Conakry, 17.11.11.

162 Ibid.

163 Entretien avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Conakry, 10.11.2011.

Conclusion

Lors du passage des membres de la mission à Conakry, soit près d'un an après l'investiture d'Alpha Condé à la Présidence de la République, une grande partie des interlocuteurs rencontrés ont exprimé des opinions mitigées sur le bilan de sa gouvernance. Son élection avait généré une dynamique et suscité d'immenses espoirs qui ne sont à ce jour pas encore satisfaits.

Les témoignages recueillis font état d'un certain nombre d'avancées. La réforme des forces de sécurité, qui met notamment l'accent sur le retour de la discipline et la professionnalisation, a été initiée. Dans l'objectif de renforcer le système judiciaire, de nouveaux juges ont été assermentés pour la Cour d'appel de Conakry. Enfin, les règles en matière de détention et de procédure ont été globalement respectées pour les personnes inculpées dans la tentative de coup d'Etat de juillet 2011.

Cependant, les sources consultées ont indiqué qu'il reste pour le nouveau président, qui a hérité d'une situation catastrophique sur certains plans d'une part et qui a pris des décisions vivement critiquées d'autre part, d'énormes défis à relever. Ainsi, malgré l'adoption de réformes économiques, la majorité des Guinéens interrogés ont fait part de l'aggravation de leurs conditions de vie. Par ailleurs, l'accent a été mis, lors des entretiens réalisés, sur un certain nombre de difficultés en matière de respect des droits humains et de dialogue politique. Au nombre de celles-ci figure l'impunité dont bénéficient encore les auteurs des massacres commis contre des manifestants en 2007 et en 2009.

A cet égard, il convient de remarquer que, bien que l'inculpation et la comparution, le 8 février 2012, du colonel Moussa Tiegboro Camara devant les juges d'instruction chargés de l'enquête sur le massacre du 28 septembre 2009 dans un stade de Conakry¹⁶⁴ constitue une avancée significative, aucune condamnation n'a, à ce jour, été prononcée par la justice. Par ailleurs, la nomination quasi-exclusive de Malinkés à des postes clés de l'administration et du gouvernement, qualifiée par certains de discriminatoire, suscite la controverse et alimente les tensions.

Enfin et surtout, le clivage entre l'opposition et le pouvoir persiste sur la question des élections législatives. Le pays n'en a pas connu depuis 10 ans et, du fait de désaccords persistants entre les forces politiques en présence, elles ont été reportées à plusieurs reprises. Théoriquement prévues pour le 8 juillet 2012¹⁶⁵, leur tenue, dans un cadre inclusif, est une étape indispensable à l'achèvement de la transition et à la dissolution du Conseil National de Transition, qui est en place depuis déjà deux ans.

164 RFI, « Guinée : un haut responsable de l'armée inculpé pour le massacre au stade de Conakry », 09.02.2012.

165 RFI, « Les élections législatives en Guinée auront lieu le 8 juillet », 02.03.2012.

Personnes et organisations rencontrées

Dans le souci de préserver la sécurité des sources consultées, la délégation s'est engagée à ne lister ni ne citer nommément les militants associatifs, les avocats, les représentants des médias et des organisations internationales ainsi que les agents diplomatiques rencontrés sur place.

Dans le rapport, ces interlocuteurs seront donc uniquement identifiés par leur appartenance à la société civile, aux médias, aux instances nationales guinéennes ainsi qu'aux instances internationales et représentations diplomatiques.

Sous chaque rubrique, les organisations ou personnes sont listées par ordre alphabétique.

Institutions guinéennes

- Cabinet de la Présidence de la République de Guinée
- Conseil National de Transition (CNT)
- Mairie de Matoto – Service de l'état-civil
- Ministère des Affaires étrangères et des Guinéens de l'étranger
- Ministère délégué des Guinéens de l'étranger
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Justice – Cour d'appel de Conakry
- Ministère de la Justice – Direction nationale de l'administration pénitentiaire - Maison centrale de Conakry
- Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique
- Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique – Direction nationale des établissements hospitaliers et de soins
- Ministère de la Sécurité et de la Protection civile – Direction centrale de la police de l'air et des frontières
- Ministère de la Sécurité et de la Protection civile – Direction de la police nationale – Direction urbaine de Conakry
- Secrétariat général des Affaires religieuses

Partis politiques

- Nouvelles Forces Démocratiques (NFD),
- Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG)
- Union des Forces Républicaines (UFR)

Etablissements de santé

- Centre Hospitalo-universitaire de Conakry – Hôpital national Donka
- Centre Hospitalo-universitaire de Conakry – Hôpital national Ignace Deen
- Pharmacie centrale de Guinée (PCG)
- Un responsable d'une polyclinique à Conakry

Interlocuteurs qualifiés de la vie civile guinéenne

- Association « Afrique Arc-en-Ciel Conakry »
- Association des sages-femmes de Guinée (ASFEGUI)
- Association des victimes, parents et amis du 28 septembre 2009 (AVIPA)
- Association guinéenne de soutien aux femmes et filles victimes de violences (AGUISFEV)
- Association guinéenne pour le bien-être familial (AGBEF)
- Avocats sans Frontières (ASF)
- Cellule de coordination sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants (CPTAFE)
- Conseil de l'Ordre des avocats
- Ecole de sages-femmes de Kobayah
- Organisation guinéenne de défense des Droits de l'Homme (OGDH)
- Rencontre africaine pour la défense des Droits de l'Homme (RADDHO Guinée)
- Un professeur de sociologie, consultant au PNUD

Médias

- « Le Lynx – La Lance », groupe de presse

Personnalités et organisations religieuses

- Archevêché de Conakry
- Diocèse anglican de Guinée
- Un pasteur d'une mission évangélique à Conakry
- Un imam d'une mosquée de la commune de Ratoma

Syndicats

- Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée (CNTG)
- Union Syndicale des Travailleurs de Guinée (USTG)

Organisations internationales

- Organisation mondiale de la Santé (OMS)
- Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
- Programme européen d'appui au ministère de la Justice (PEAMJ)

Postes diplomatiques

- Ambassade de France
- Consulat de Belgique

Bibliographie

Sous chaque rubrique, les documents sont listés par ordre chronologique décroissant.

Rapports ou communiqués de presse d'ONG ou d'organisations internationales

Human Rights Watch, « Guinée : progrès dans l'enquête sur le massacre de manifestants », 09.02.2012, [consulté le 14.02.2012]. <http://www.hrw.org/fr/news/2012/02/09/guin-e-progr-s-dans-l-enqu-te-sur-le-massacre-de-manifestants>

FIDH, « Guinée : avancée majeure dans l'affaire du 28 septembre 2009 avec l'inculpation d'un ministre en exercice », 08.02.2012, [consulté le 14.02.2012]. <http://www.fidh.org/Guinee-Avancee-majeure-dans-l>

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), « Le processus de la RSS en Guinée », 31.01.2012, [consulté le 07.03.2012]. <http://www.gn.undp.org/Docs/Reforme%20Defense/RSS-Guin%C3%A9%2001-2012.pdf>

Human Rights Watch (HRW), « Guinée : La détention et l'intimidation d'activistes doivent faire l'objet d'enquêtes », 11.11.2011, [consulté le 20.01.2012]. <http://www.hrw.org/fr/news/2011/11/11/guin-e-la-d-tention-et-l-intimidation-d-activistes-doivent-faire-l-objet-d-enqu-tes>

ACAT-France, AVIPA, MDT et OGDH, « Torture : La force fait loi », 11.2011, [consulté le 11.01.2012]. <http://www.acatfrance.fr/medias/files/actualite/Rapport-Guinee-torture-ACAT-AVIPA-MDT-OGDH-novembre-2011.pdf>

International Crisis Group, « Guinée : remettre la transition sur les rails », Rapport Afrique n°178, 23.09.2011, [consulté le 12.01.2012]. <http://www.crisisgroup.org/~media/Files/africa/west-africa/guinea/178%20Guinee%20--%20remettre%20la%20transition%20sur%20les%20rails.pdf>

Terre des hommes (TDH), « Rapport sur l'état des lieux de la Maison centrale de Conakry – Quartier de mineurs – juin-juillet 2011 », 08.2011, [consulté le 11.01.2012]. <http://www.tdh.ch/fr/documents/etat-des-lieux-de-la-maison-centrale-de-conakry---quartier-des-mineurs>

Human Rights Watch (HRW), « Nous avons vécu dans l'obscurité », 24.05.2011, [consulté le 11.01.2012]. <http://www.hrw.org/fr/reports/2011/05/24/nous-avons-v-cu-dans-l-obscurit-0>

European Union, « EU common guidelines on (Joint) Fact Finding Missions: a practical tool to assist member states in organizing (joint) Fact Finding Missions », 11.2010, [consulté le 07.02.2012]. <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4d0246f79.html>.

International Crisis Group (ICG), « Guinée : Réformer l'armée », Rapport Afrique n° 164, 23.09.2010, [consulté le 16.01.2012]. <http://www.crisisgroup.org>

[org/~media/Files/africa/west-africa/guinea/French%20Translations/164%20Guinee%20Reformer%20Armee%20%20Francais.pdf](http://www.gn.undp.org/~media/Files/africa/west-africa/guinea/French%20Translations/164%20Guinee%20Reformer%20Armee%20%20Francais.pdf)

Mission conjointe de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union Africaine et de l'Organisation des Nations unies pour la Réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée, « Rapport d'Évaluation du Secteur de la Sécurité en République de Guinée », 05.2010, [consulté le 11.01.2012]. http://www.gn.undp.org/Docs/Reforme%20Defense/Rap_cdeao-ua-onu_eval_rss_guinee-Fr.pdf

Nations unies, « Rapport UNGASS 2010 » (United Nations General Assembly Special Session on AIDS [Session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le Sida]), 03.2010, [consulté le 16.02.2012]. http://www.unaids.org/en/dataanalysis/monitoringcountryprogress/2010progressreportsubmittedbycountries/guinea_2010_country_progress_report_fr.pdf

Human Rights Watch, « Un lundi sanglant. Le massacre et les viols commis par les forces de sécurité en Guinée le 28 septembre », 16.12.2009, [consulté le 06.02.2012]. http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/guinea1209frwebwcover_0.pdf

Nations unies, « Rapport de la Commission d'enquête internationale chargée d'établir les faits et les circonstances des événements du 28 septembre 2009 en Guinée », 12.2009, [consulté le 06.02.2012]. http://www.liberationafrique.org/IMG/pdf/Rapport_UNU.pdf

Médecins sans frontières (MSF), « Pas de nourriture, pas de médicaments jusqu'à la mort : MSF dévoile une urgence nutritionnelle et médicale dans des prisons guinéennes », 02.2009, [consulté le 11.01.2012]. http://www.msf.org/source/countries/africa/guinea/2009/reports/MSF_Prisons_Guinee.pdf

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), « Evaluation des capacités pour l'atteinte des OMD en Guinée, Phase I : Gestion du développement, Première étape : diagnostic », 11.2008, [consulté le 01.02.2011]. http://www.gn.undp.org/Docs/omd/OMD-%20Rapport%20Evaluation%20des%20capacit%C3%A9s_%20nov_08.pdf?bcsi_scan_1fe59ba8c561fa18=0&bcsi_scan_filename=OMD-%20Rapport%20Evaluation%20des%20capacit%C3%A9s_%20nov_08.pdf

European Union, « Common EU Guidelines for Processing Country of Origin Information (COI) », 04.2008, [consulté le 07.02.2012]. <http://www.unhcr.org/refworld/docid/48493f72.html>.

GTZ, « Mutilations génitales féminines en Guinée », 11.2007, [consulté le 28.02.2012]. <http://www.gtz.de/en/dokumente/fr-fgm-pays-guinee.pdf>

Transparency International, « Corruption Perceptions Index 2011 », sd. [consulté le 03/02/2012]. <http://cpi.transparency.org/cpi2011/results/>

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), « International Human Development Indicators », sd. [consulté le 15.02.2012]. <http://hdrstats.undp.org/en/countries/profiles/GIN.html>

Rapports ou documents d'institutions nationales ou étrangères

US Department of State, « Background note: Guinea », 04.11.2011, [consulté le 17-01-2012]. <http://www.state.gov/r/pa/ei/bgn/2824.htm>

US Department of State, « 2010 Human rights report: Guinea », 08.04.2011, [consulté le 11.01.2012]. <http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2010/af/154350.htm>

US Department of State, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, « Guinea. International Religious Freedom Report 2010 », 17.11.2010 [consulté le 13.11.2011] <http://www.state.gov/g/drl/rls/irf/2010/148694.htm>

Macro International Inc., Direction Nationale de la Statistique, « Guinée : Enquête démographique et de santé : 2005-Chapitre 14 : L'excision », Guinée, 04.2006, [consulté le 06.02.2012]. http://www.measuredhs.com/pubs/pub_details.cfm?ID=582&ctry_id=67&SrchTp=ctry&flag=sur&cn=Guinea.

Articles de presse

Radio France Internationale (RFI), « Les élections législatives en Guinée auront lieu le 8 juillet », 02.03.2012, [consulté le 08.03.2012]. <http://www.rfi.fr/afrique/20120302-elections-legislatives-guinee-8-juillet-louceny-camara-alpha-conde-ceni--sidya-toure>

Radio France Internationale (RFI), « Guinée : un haut responsable de l'armée inculpé pour le massacre au stade de Conakry », 09.02.2012, [consulté le 09.02.2012]. <http://www.rfi.fr/afrique/20120209-guinee-haut-responsable-armee-inculpe-le-massacre-stade-conakry>

Africalog, « Feuilleton CNTG : Verdict du tribunal et menace », 16.12.2011 [consulté le 07.02.2012]. <http://www.africalog.com/news/feuilleton-cntg-verdict-du-tribunal-et-menace>

IRIN (UN), « Guinée : les divisions ethniques menacent le bon déroulement des élections », 11.12.2011, [consulté le 12.01.2012]. <http://www.irinnews.org/fr/ReportFrench.aspx?reportID=94443>

Faozine.com, « Guinée : des actes d'intimidation contre les défenseurs des droits de l'homme », 04.12.2011, [consulté le 11.01.2012]. <http://www.faozine.com/index.php/societe/societe/7303-guinee-des-actes-dintimidation-contre-les-defenseurs-des-droits-de-lhomme>

Africaguinee.com, « Crise en Guinée : le gouvernement et l'opposition désignent six personnalités pour une médiation », 16.10.2011 [consulté le 17.01.2012]. <http://www.africaguinee.com/index.php?monAction=detailNews&id=10337>

GuinéeNews, « Société : Commission provisoire de réconciliation : Elhadj Mamadou Saliou Camara et Mgr Vincent Koulibaly nommés co-présidents », 16.08.2011 [consulté le 17.01.2012]. http://guineenews.org/articles/detail_article.asp?num=201181674211

Afrik.com, « Massacre du 28 septembre : Dadis Camara absout par la junte », 03.02.2010, [consulté le 06.02.2012]. <http://www.afrik.com/article18697.html>

Table des matières

AVERTISSEMENT	2
REMERCIEMENTS	2
INTRODUCTION	3
SITUATION ETHNIQUE	5
VICTIMES DU 28 SEPTEMBRE 2009	6
SITUATION DE L'OPPOSITION POLITIQUE	7
SYNDICATS	9
LES FORCES ARMÉES	10
CONDITIONS DE DÉTENTION	12
RELIGIONS	14
MARIAGES FORCÉS	16
EXCISION	17
LA SITUATION DES HOMOSEXUELS	20
DOCUMENTS D'ÉTAT CIVIL ET DOCUMENTS JUDICIAIRES	21
SYSTÈME DE SANTÉ	23
CONCLUSION	25
PERSONNES ET ORGANISATIONS RENCONTRÉES	26
BIBLIOGRAPHIE	28

Couverture : Vue d'un quartier de la commune de Matoto
© ODM, Conakry, novembre 2011.